

LETTRE TR-TU N°1

LETTRE FFGYM GRAND EST

REVUE DU COMITÉ RÉGIONAL DE GYMNASTIQUE DU GRAND EST
TRAMPOLINE ET TUMBLING N°1 ÉDITION JANVIER 2025

Cette lettre de cadrage fait office de plan d'action pour tous les clubs TR et TU du Grand Est.

Indispensable pour tous les clubs compétitifs TR et TU, elle informe et détaille les contenus, les calendriers, les exigences et les programmes pour la saison 2024/2025.

TR-TU
2024-2025

Page 1

Trampoline synchronisé - Filière fédérale

Page 2

Disposition relative au nombre de juges pour la catégorie fédérale
Rappel de règles



TRAMPOLINE

TRAMPOLINE SYNCHRONISÉ - FILIÈRE FÉDÉRALE

Ce règlement a pour objectif de définir les spécificités des compétitions de trampoline synchronisé en filière fédérale, en complément du code de pointage international et du règlement technique national. Il vise à offrir un cadre clair et équitable pour les athlètes de tous niveaux.

I. CATÉGORIES

Les compétitions synchronisées en filière fédérale sont organisées par catégories d'âge mixtes suivantes :

- 8-11 ans
- 11-13 ans
- 13-15 ans
- 15 ans et plus

I. ÉQUIPEMENT

Chaque compétition synchronisée se déroule sur deux trampolines réglementaires.

III. COMPÉTITIONS QUALIFICATIVES

Aucune compétition qualificative n'est requise pour s'engager dans cette filière synchronisée. Les compétiteurs ont accès directement à ces catégories.

IV. PROGRAMME

Le programme de compétition consiste en la réalisation d'un exercice libre. Cet exercice doit être composé d'éléments identiques pour chaque paire de gymnastes, tout en respectant les restrictions spécifiques prévues par le règlement technique de la filière fédérale, correspondant aux critères suivants :

- 8-11 ans mixte : au plus, 1 élément comportant 360° de salto maximum avec ou sans 1/2 vrille
- 11-13 ans mixte : au plus, 6 éléments comportant entre 270° et 450° de salto avec 360° de vrille maximum
- 13-15 ans mixte : au plus, 8 éléments comportant entre 270° et 450° de salto avec 540° de vrille maximum
- 15 ans et plus mixte : les éléments doivent comporter 450° de salto maximum avec 720° de vrille maximum

V. CHANGEMENT DE FILIÈRES

Les gymnastes engagés dans les filières Performance ou Élite, que ce soit en individuel ou en synchronisé, sont expressément interdits de participation à la catégorie Fédérale Synchronisée.

DISPOSITION RELATIVE AU NOMBRE DE JUGES POUR LA CATÉGORIE FÉDÉRALE

Principe général : Une compétition fédérale peut être jugée par un seul juge club, quelle que soit le nombre de compétiteurs ou de groupes inscrits.

Dérogation exceptionnelle : Dans le cas où la constitution d'un jury composé d'au moins 6 juges s'avère impossible, et afin d'assurer le bon déroulement de la compétition, les organisateurs peuvent solliciter les clubs engagés pour fournir des juges supplémentaires. Les clubs dont le nombre de gymnastes ou de groupes inscrits est supérieur ou égal à celui défini dans la brochure technique TR-TU pour la saison en cours seront prioritairement sollicités.

RAPPEL DE RÈGLES

LES COMPÉTITEURS JUGES - RT 2024-2025 TR p°16

Les compétiteurs juges peuvent être acceptés sur demande de dérogation :

- Lors des S1, S2, S3, S4 (niveaux 3 et 4)
- Lors des CDFE, Masters et CDF (niveau 4 uniquement)

Le club devra toutefois assurer la présence du nombre de juges exigés à tout moment de la compétition. Les demandes de dérogation sont à effectuer auprès du responsable des juges de la compétition.

TENUE POUR LES JUGES - RT 2024-2025 p°78

Obligation : Règlementation code de pointage [voir "General Judges' Rules 2025-2028" p°18].

Les tenues de couleur noire sont autorisées.

Sanction : N'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent.

Les documents techniques TR et TU 2024/2025 sont disponibles sur l'extranet de la FFGYM :
https://moncompte.ffgym.fr/Competition/Base_documentaire_competition
(Accès avec codes clubs)